

Question écrite à M. Carlo DI ANTONIO, ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, à propos des coupes massives d'arbres en bordure des autoroutes dans la région de Charleroi.

Xavier DESGAIN, député

Le 18 mars 2014.

---

Monsieur le ministre,

En circulant sur le R9 et l'autoroute de Wallonie dans la région de Charleroi, je constate des abattages massifs d'arbres en bordure de ces voiries, sur plusieurs kilomètres, ainsi qu'au cœur des échangeurs autoroutiers. Monsieur le Ministre peut-il me donner la justification des ces abattages importants, accompagnés de l'enlèvement de la première couche du sol contenant l'humus produit depuis la plantation de ces arbres ? Ceux-ci ne devraient-ils pas faire l'objet d'un permis d'urbanisme, étant donné qu'ils modifient l'état des lieux et que des arbres de plus de 30 ans sont concernés ? Un tel déboisement n'est-il pas de nature à modifier sensiblement la biodiversité dans les zones concernées, de perdre une infrastructure contribuant au maillage vert et de priver toute une faune de son habitat ou de son refuge de nidification ?

Par ailleurs, à certains endroits, les rideaux de végétation contribuent à atténuer quelque peu les nuisances sonores et les nuisances visuelles des infrastructures autoroutières ? Cet aspect a-t-il été évalué avant la réalisation de cette opération de déboisement ?

Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir si ces zones concernées seront reboisées ou si elles seront végétalisées différemment ? Si oui, une étude des impacts de ce changement sur l'environnement et la biodiversité locale a-t-elle été réalisée ? Peut-il me détailler les coûts de cette opération ?

Xavier Desgain